

31 mars 2022

COMMENTAIRES SUR LA RÉGLEMENTATION DU CONTENU RECYCLÉ POUR CERTAINS ARTICLES MANUFACTURÉS EN PLASTIQUE

Présentation à Environnement et Changement climatique Canada



31 mars 2022

Tracey Spack

Directrice, Division des affaires réglementaires des plastiques
Environnement et Changement climatique Canada
351 boul. Saint-Joseph
Gatineau, Québec
K1A 0H3

Réponse au Document technique d'enjeux : Règlement sur le contenu recyclé pour certains articles manufacturés en plastique

Envoyé par courriel au ContenuRecycleRecycledContent@ec.gc.ca

Il n'aura jamais été aussi nécessaire de mettre fin aux déchets plastiques. Les scientifiques ont trouvé du plastique dans les parties les plus profondes de l'océan,^{1,2} dans la glace de l'Arctique³ et dans l'air du désert.^{4,5} Le plastique étouffe les tortues et tue les oiseaux de mer.⁶ Il est présent dans notre bière, notre miel et dans tous les poissons testés dans les Grands Lacs.^{7,8} Et une fois que le plastique est créé, il ne disparaît jamais. Au contraire, il se dégrade en micro et nanoparticules qui s'accumulent dans la chaîne alimentaire.

Oceana Canada appuie l'engagement d'Environnement et Changement climatique Canada à réduire l'utilisation du plastique au Canada par le biais de normes de contenu recyclé. Ces normes, si elles sont bien élaborées, peuvent contribuer à réduire la pollution plastique; mais elles ne doivent pas ouvrir la porte à de fausses solutions qui nuiraient à l'objectif de zéro déchet plastique. Les normes de contenu recyclé devraient réduire la dépendance du Canada envers l'extraction de combustibles fossiles pour la production de plastique et, en définitive, faire progresser le Canada vers des produits en plastique contenant 100 % de matériaux recyclés. Toutes les initiatives du gouvernement fédéral afin d'éliminer les déchets plastiques devraient viser à supprimer les produits en plastique à usage unique non essentiels, à se rapprocher d'un contenu recyclé à 100 % dans tous les produits en plastique, à accélérer la transition vers les produits remplissables et réutilisables, et à s'assurer que le recyclage mécanique ne récupère que les produits ayant dépassé leur vie utile.

¹ Goodman AJ et al. 2020. "[Benthic marine debris in the Bay of Fundy, eastern Canada: Spatial distribution and categorization using seafloor video footage.](#)" Marine Pollution Bulletin. 150.

² Van Cauwenberghe L et al. 2013. "[Microplastic pollution in deep-sea sediments.](#)" Environmental Pollution. 182: 495–499.

³ Obbard RW et al. 2014. "[Global warming releases microplastic legacy frozen in Arctic Sea ice.](#)" Earth's Future. 2 (6): 315-320.

⁴ Brahney J et al. 2020. "[Plastic rain in protected areas of the United States.](#)" Science. 12 juin 2020: Vol. 368, no. 6496, pp. 1257–1260.

⁵ Allen S et al. 2019. "[Atmospheric transport and deposition of microplastics in a remote mountain catchment.](#)" Nature Geoscience. 12, 339–344.

⁶ Gall SC and Thompson RC. 2015. "[The impact of debris on marine life.](#)" Marine Pollution Bulletin. 92: 170–179.

⁷ Campbell D. 2018. "[Plastic pollution isn't just a problem in our oceans. It's also affecting the Great Lakes.](#)" University of Toronto.

⁸ Rochman CM et al. 2015. "[Anthropogenic debris in seafood: Plastic debris and fibers from textiles in fish and bivalves sold for human consumption.](#)" Scientific Reports. 5: 14340.

À l'heure actuelle, on ignore comment le Canada pourra atteindre l'ambitieux objectif de zéro déchet plastique d'ici 2030. La pollution par les plastiques à usage unique et les autres déchets plastiques au Canada devraient augmenter de près d'un tiers d'ici 2030.⁹ Des règlements visant à modifier le comportement de l'industrie et des consommateurs sont nécessaires pour atteindre le "sommet d'utilisation du plastique" au Canada pour ensuite atteindre le zéro déchet plastique. À l'heure actuelle, on ne sait pas exactement comment le Canada respectera son engagement à atteindre son objectif de zéro déchet de plastique d'ici 2030.¹⁰

À peine 8 % des déchets canadiens sont recyclés;¹¹ à l'échelle mondiale, ce taux est de 9 %.^{12 13} Le recyclage n'est tout simplement pas la solution pour régler le désastre du plastique.

Parallèlement aux questions posées dans le Document technique d'enjeux, Oceana Canada propose que le gouvernement mette en œuvre des initiatives qui réduiront l'approvisionnement et l'utilisation de plastique; nous présentons ci-dessous des commentaires sur les questions qu'Environnement et Changement climatique Canada devrait prendre en considération lors de l'élaboration d'un projet de règlement sur les normes de contenu recyclé.

Pour maximiser la capacité de cette réglementation à atteindre l'objectif de zéro déchet plastique d'ici 2030, Oceana recommande ce qui suit :

1. Prioriser les produits remplissables et réutilisables;
2. Établir un registre exhaustif du plastique à l'échelle nationale
3. Optimiser les spécifications des produits pour augmenter l'approvisionnement en contenu post-consommation.

PRIORISER LES PRODUITS REMPLISSABLES ET RÉUTILISABLES

La réglementation doit privilégier la diminution de la production d'articles manufacturés en plastique à usage unique, et leur remplacement par des articles réutilisables et rechargeables. Ceci est essentiel pour atteindre l'objectif de zéro déchet plastique. Oceana Canada propose que la majorité des fonds provenant du nouveau fonds pour l'infrastructure et l'innovation soit allouée au financement du passage aux articles réutilisables et remplissables.

Les produits rechargeables et réutilisables offrent une solution pratique pour réduire les déchets plastiques à usage unique au Canada. Le rapport d'Oceana intitulé *Just one word: refillables* démontre qu'en augmentant la proportion de produits rechargeables et réutilisables dans le marché, on peut réduire considérablement la pollution plastique. Une augmentation de 50 % du

⁹ Gazette du Canada. 2021. Partie I, Volume 155, no. 52: "[Règlement interdisant les plastiques à usage unique](#)."

¹⁰ Lettre de mandat du ministre de l'Environnement et du Changement climatique. 2021. <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-de-lenvironnement-et-du-changement>

¹¹ Deloitte & Cheminfo Services inc. 2019. "[Étude économique sur l'industrie, les marchés et les déchets du plastique au Canada: rapport sommaire à Environnement et Changement climatique Canada](#)"

¹² Geyer, R., Jambek, J. R., and Lavender Law, K. 2017. "Production, use and fate of all plastic ever made." *Science Advances*. Vol. 3. Issue 7. doi: [10.1126/sciadv.1700782](https://doi.org/10.1126/sciadv.1700782)

¹³ Statistique Canada. (2019). Matières récupérées selon le type. [Tableau: 38-10-0034-01](#).

marché des produits rechargeables et réutilisables pourrait entraîner une diminution de la pollution plastique par plus de 83 %.¹⁴

Les avantages environnementaux et financiers des produits rechargeables ont suscité des engagements volontaires de la part du secteur privé pour augmenter les taux de boissons livrées dans des bouteilles consignées ou réutilisables. The Coca-Cola Company a récemment dévoilé son objectif de compter au moins 25 %, à l'échelle mondiale, de toutes ses boissons vendues dans des contenants réutilisables en verre, en plastique ou dans des fontaines rechargeables d'ici 2030, contre 16 % en 2020;¹⁵ tandis que PepsiCo prévoit annoncer un objectif à échéance fixe.¹⁶ Les contenants réutilisables offrent une solution à la fois pratique et éprouvée pour réduire nos déchets plastiques. Les emballages plastiques que les producteurs et les embouteilleurs peuvent remplir du même produit par le biais de programmes de consignment ou de remplissage à domicile¹⁷ pourraient être considérés comme du contenu recyclé à 100 %.

Oceana Canada propose de permettre, au cours d'une période de mise en œuvre progressive des normes de contenu recyclé, aux producteurs ayant des produits réutilisables, de recevoir un crédit de 100 % de contenu recyclé pour les produits qui offrent un programme de retour de dépôt ou des dispositifs de remplissage à domicile. Dans ce scénario, les produits à usage unique ainsi évités devraient faire l'objet d'un rapport annuel et d'une vérification par une tierce partie, afin que le crédit s'applique l'année suivante. Ce crédit aurait pour objectif d'aider les producteurs s'efforçant de respecter les normes de contenu recyclé dans leurs produits tout en augmentant leurs parts de marché des produits réutilisables, ce qui permettrait de réduire l'utilisation globale de plastique.

ÉTABLIR UN REGISTRE EXHAUSTIF DU PLASTIQUE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Le Canada ne recueille pas de données exhaustives sur l'importation, l'exportation, la production, la fabrication et l'élimination des articles manufacturés en plastique. Une terminologie non uniforme, une divulgation volontaire et des rapports publics sporadiques se traduisent par une compréhension opaque de la consommation et de la pollution plastique au Canada, et par conséquent de son impact sur l'environnement. Oceana Canada soutient l'engagement d'Environnement et Changement climatique Canada, dans la lettre de mandat du ministre, de créer un registre fédéral des plastiques afin de mesurer l'efficacité de la réduction des déchets plastiques par le biais de règlements comme les normes de contenu recyclé. La création d'un registre permettra au gouvernement de suivre ses progrès vers l'objectif zéro déchet d'ici 2030.

Le registre fédéral des plastiques devrait recueillir les informations standardisées suivantes sur tous les produits en plastique auprès des producteurs, le cas échéant :

¹⁴ Oceana. 2021. "[Just One Word: Refillable.](#)"

¹⁵ Article: <https://www.coca-colacompany.com/news/coca-cola-announces-industry-leading-target-for-reusable-packaging>

¹⁶ Article: <https://www.asyousow.org/press-releases/2022/3/16/pepsi-reduce-single-use-packaging>

¹⁷ Upstream. 2022. "[The reuse policy playbook.](#)"

- Type de résine
- Informations d'importation
- Informations d'exportation
- Nom courant du produit
- Poids du produit
- Unités produites
- Composition en contenu recyclé postconsommation
- Composition en contenu vierge
- Technique de mesure de la composition en contenu recyclé
- Composition en matériaux mixtes (ex. bois, papier, aluminium)
- Composition chimique
- Province ou territoire
- Établissement de manufacture et/ou production
- Transfert d'entreprise à entreprise

Les données recueillies dans le cadre d'un registre des articles manufacturés en plastique devraient être soumises à une assurance et à un contrôle de qualité par une tierce partie, aux frais des producteurs de plastique.

Des données fiables doivent être accessibles au public, c'est pourquoi un portail en ligne à accès libre géré par Environnement et Changement climatique Canada favoriserait la transparence. Le non-respect de l'obligation de fournir des données exactes et/ou ne pas être en mesure de justifier les exigences en matière de contenu recyclé entraînerait l'interdiction de la vente de ces produits au Canada.¹⁸ La fourniture et la transparence des données concernant les articles manufacturés en plastique peuvent reproduire l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP),¹⁹ suite à leur inscription sur la liste des substances toxiques.²⁰ La collecte des données devrait commencer en 2023, et la base de données du registre devrait être instaurée en 2024.

OPTIMISER LES SPÉCIFICATIONS DES PRODUITS POUR AUGMENTER L'APPROVISIONNEMENT EN CONTENU POST-CONSOMMATION

Les différences de conception entre les articles en plastique d'une même gamme entraînent souvent des problèmes de transformation des matériaux récupérés en résine postconsommation utilisable. Les spécifications de marque comme l'étiquetage, les adhésifs, la coloration et les composants attachés (p. ex. : couvercles et bandes détachables) peuvent faire en sorte qu'un article en plastique ne convienne pas au processus de recyclage mécanique.²¹ Afin d'optimiser la récupération et le recyclage des articles en plastique pour obtenir de la résine postconsommation et réduire les déchets de plastique dans l'environnement, Environnement et Changement climatique Canada devrait collaborer avec l'industrie pour établir des normes de conception de produits intersectorielles pour les articles en plastique tels que les bouteilles et les contenants de boissons non alcoolisées prêtes à boire.

Les solutions pour les spécifications de produits soutenues par le Pacte pour les plastiques,²² y compris la conception, la coloration et l'étiquetage, peuvent être extraites du Guide de conception du PPA, et contribueront à accroître l'efficacité du recyclage et réduire la

¹⁸ Ocean Conservancy. 2022. "[Recommendations for recycling content requirements for plastic goods and packaging](#)"

¹⁹ Gouvernement du Canada [Inventaire national des rejets de polluants](#).

²⁰ [Liste des substances toxiques: Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999](#).

²¹ The Ocean Conservancy. 2019. "[Plastics Policy Playbook: Design for Circularity](#)."

²² Article: Canadian Plastics. 2022. "[U.S. Plastics Pact calls for elimination of 11 "problematic" packaging products and materials](#)."

contamination.²³ Oceana Canada propose qu'Environnement et Changement climatique Canada établisse des normes de conception de produits intersectorielles pour les grands producteurs afin d'éliminer la contamination inutile dans le recyclage.

Réponse d'Oceana Canada à certaines questions sélectionnées du Document technique d'enjeux:

**1) Des catégories de produits devraient-elles être ajoutées ou retirées de la portée proposée ?
Veuillez justifier votre réponse.**

Tous les articles manufacturés en plastique devraient être soumis aux normes de contenu recyclé, incluant les produits constitués principalement d'autres matériaux avec une doublure en plastique, tels que les tasses à café à emporter, les contenants de lait, les contenants de nourriture à emporter, les sacs de compost et les vêtements. Aucun article ne devrait être exclu comme cela est actuellement proposé.

Les exemptions pour les emballages alimentaires à contact direct devraient être éliminées. Comme les emballages alimentaires, les bouteilles d'eau, qui ne sont pas exemptées, contiennent un produit à ingérer et sont soumises à des fluctuations de température et à une agitation similaires. Les emballages alimentaires représentent une quantité considérable de pellicule plastique²⁴ qui alimente les déchets non recyclés au pays, ce qui rend indispensable leur inclusion dans les normes de contenu recyclé afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets du Canada. Les emballages en plastique représentent 33 % du marché utilisateur au Canada;²⁵ 47 % de ces emballages sont flexibles, et 53 % rigides.²⁶ Les produits d'emballage offrent donc l'opportunité d'intégrer un contenu élevé de matériaux recyclés dans le marché d'utilisation finale du plastique, et ce, dans des proportions considérables.

Afin d'atteindre l'objectif de zéro déchet plastique d'ici 2030 et passer à une économie circulaire qui ne requiert pas l'utilisation de résines vierges dans notre approvisionnement, tous les articles fabriqués en plastique devraient avoir un contenu recyclé postconsommation, être fabriqués à partir de matériaux alternatifs, ou être interdits de vente au Canada.

2) Y a-t-il d'autres applications de produits pour lesquelles l'utilisation d'un contenu recyclé n'est pas réalisable, ou permis à cause d'exigences légales ou autres exigences ou pour des risques potentiels à la santé humaine ou à l'environnement ?

Environnement et Changement climatique Canada ne doit pas accorder d'exemptions aux normes de contenu recyclé, à moins que cela ne soit nécessaire pour la protection de la santé

²³ The Association of Plastic Recyclers, APR Design Guide. <https://plasticsrecycling.org/overview>

²⁴ Deloitte & Cheminfo Services inc. 2019. "Étude économique sur l'industrie, les marchés et les déchets du plastique au Canada: rapport sommaire à Environnement et Changement climatique Canada"

²⁵ Deloitte & Cheminfo Services inc. 2019. "Étude économique sur l'industrie, les marchés et les déchets du plastique au Canada: rapport sommaire à Environnement et Changement climatique Canada"

²⁶ Canada Plastics Pact. 2021. "[Canadian Plastic Packaging Flows.](#)"

humaine. Dans de tels cas, l'existence de solutions de rechange viables doit être envisagée avant d'accorder des exemptions.

3) Quelles mesures le gouvernement pourrait-il prendre pour faciliter ou accroître le contenu recyclé des emballages alimentaires primaires ?

Il faut interdire toutes les substances chimiques problématiques et intégrer des incitatifs pour l'élimination des déchets, afin d'augmenter la teneur en matières recyclées dans tous les types d'articles en plastique.

Les additifs chimiques présents dans les articles manufacturés en plastique entravent l'augmentation du contenu recyclé des emballages alimentaires primaires. Afin de garantir un approvisionnement adéquat en résine post-consommation pouvant être incorporée dans les nouveaux produits à titre de matériau recyclé,²⁷ la réglementation doit éliminer les contaminants problématiques qui rendent la résine postconsommation inutilisable. L'International Pollutants Elimination Network (IPEN) a constaté que dans les principales économies de production et de recyclage du plastique, des substances chimiques toxiques se retrouvaient dans les produits en plastique recyclé comme les vêtements et les biberons, en raison de leur présence dans l'article de plastique d'origine et de leur non-élimination lors du recyclage.²⁸ Parmi les produits chimiques toxiques trouvés figurent le perfluoroalkyles et les substances associées au polyfluoroalkyle (PFAS), les retardateurs de flamme bromés (BFR) et le bisphénol A (BPA).

La présence de ces substances chimiques met en évidence les impacts de la contamination et démontre comment une réglementation stricte des produits recyclés peut contribuer à améliorer la santé humaine. Suite aux demandes d'interdiction de ces produits chimiques par le *Plastic Pact* des États-Unis,²⁹ Oceana Canada propose qu'Environnement et Changement climatique Canada interdise l'utilisation de ces composés chimiques dans tous les articles manufacturés en plastique.

Les directives sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) peuvent aussi être invoquées pour augmenter le contenu recyclé des articles en plastique pendant l'introduction progressive des normes sur le contenu recyclé. Oceana Canada propose l'introduction d'un système de bonus-malus pour les droits de REP afin de combler l'écart entre le coût de la résine vierge et celui de la résine recyclée, qui rend souvent la collecte des déchets de plastique non rentable.³⁰ Un tel système de bonus-malus permettrait de fixer un prix sur le plastique au stade de la production pour l'utilisation de résine vierge et d'offrir des réductions sur la résine recyclée pour encourager un contenu recyclé plus élevé.

Des crédits REP peuvent être accordés en fonction de l'utilisation de résines recyclées en production, afin de diminuer le coût des résines recyclées et de rendre leur adoption plus attrayante et plus rapide. Les droits de REP peuvent s'appliquer aux résines vierges, ce qui en ferait grimper le prix pour les producteurs et dissuaderait l'utilisation de résine vierge en plus grande quantité dans les articles en plastique.

²⁷ STINA. 2021. "[Assessing the State of Food Grade Recycled Resin in Canada & the United States.](#)"

²⁸ IPEN. 2022. "[How plastics poison the circular economy.](#)"

²⁹ U.S. Plastic Pact. 2022. "[U.S. Plastic Pact's Problematic and Unnecessary Materials List.](#)"

³⁰ The Ocean Conservancy. 2019. "[Plastics Policy Playbook: Design for Circularity.](#)"

À l'instar du prix du carbone fixé par Environnement et Changement climatique Canada,³¹ les droits de REP établissent un prix pour la pollution par les plastiques; s'ils étaient appliqués de façon plus stricte qu'une ligne directrice dans les provinces et aux territoires, ils pourraient offrir une solution de rechange aux systèmes défaillants de collecte de déchets et augmenter l'approvisionnement en résines recyclées adéquates pour répondre aux exigences en matière de contenu recyclé.

4) Devrait-on accorder une attention particulière à certains types d'emballages plastiques réutilisables ? Veuillez justifier votre réponse.

Tous les articles fabriqués en plastique doivent être assujettis aux normes relatives au contenu recyclé.

Pour encourager l'adoption des produits rechargeables et réutilisables, nous proposons d'offrir des crédits aux producteurs qui fournissent ces types d'emballages en plastique. Si un producteur peut prouver qu'il fournit des emballages en plastique réutilisables pouvant être retournés par les consommateurs pour être réutilisés, ou qu'il fournit des systèmes de recharge à domicile pour le produit visé,³² l'emballage pourrait être considéré comme offrant un contenu recyclé à 100 %.

Les producteurs qui souhaiteraient bénéficier de ce crédit devraient démontrer l'efficacité de leurs ventes en matière de produits rechargeables et réutilisables, tout en soumettant les données à une vérification par une tierce partie accréditée et en présentant un rapport annuel. Le crédit pour les produits rechargeables et réutilisables pourrait être appliqué à l'année civile précédente pour les déchets à usage unique ainsi détournés, et appliqué à leurs autres produits pendant une période d'introduction progressive des normes de contenu recyclé.

5) Les plastiques compostables certifiés devraient-ils être exemptés du Règlement, que ce soit pour la totalité ou seulement quelques utilisations de produits, ou non ? Veuillez justifier votre réponse.

À notre connaissance, il n'existe aucun plastique considéré comme compostable dans les systèmes généralement accessibles aux Canadiens. De plus, il est prouvé que les bioplastiques ou les plastiques compostables libèrent des micro- et nanoplastiques qui entrent dans la chaîne alimentaire au fil du temps;³³ c'est pourquoi Oceana Canada recommande qu'aucune exemption ne soit autorisée.

6) Quelle option pour les résines à base de biomasse de type « drop-in », ou toute autre option, devrait être adoptée dans le Règlement, et pourquoi ? Devrait-on envisager de ne permettre que certains types de matières premières (sources de résine biologique) pour les exemptions ?

³¹Article : Décision de la Cour suprême concernant la loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre <https://www.scc-csc.ca/case-dossier/cb/2021/38663-38781-39116-fra.aspx>

³² Upstream. 2022. "[The reuse policy playbook.](#)"

³³ Zimmermann, L., Dombrowski A., Völker C., Wagner M,. 2020. "[Are bioplastics and plant-based materials safer than conventional plastics? In vitro toxicity and chemical composition.](#)" Environment International, Volume 145,106066.

Les plastiques à base de biomasse ne devraient pas être considérés comme une alternative aux articles fabriqués en plastique. Les plastiques à base de biomasse (acide polylactique, cellulose et fibres moulées) engendrent déjà des problèmes environnementaux tels que le rejet de particules dans le sol et l'eau, l'eutrophisation de l'eau douce, l'acidification et une forte empreinte carbone et eau.³⁴ Les plastiques à base de biomasse se comportent comme ceux dérivés du pétrole, libérant des micro- et nanoplastiques au fil du temps, tout en ne se dégradant pas et en persistant dans l'environnement. Ils sont indiscernables des plastiques à base de pétrole et brouillent les systèmes de collecte et de recyclage.³⁵ De plus, les installations adéquates pour dégrader les bioplastiques sont rares et entraînent une empreinte énergétique importante.³⁶ Par conséquent, Oceana Canada propose qu'aucune exemption ne soit faite pour les bioplastiques.

7) Quelle option pour définir les sources de contenu recyclé à partir de la résine recyclée avant ou après consommation, ou toute autre option devrait être adoptée dans le Règlement, et pourquoi ?

Seule la résine post-consommation devrait être considérée comme une source de contenu recyclé pour atteindre un seuil de contenu de 50 % dans le projet de règlement. L'objectif des normes sur le contenu recyclé est de trouver une utilité aux plastiques qui sont considérés comme des déchets. Par conséquent, le règlement devrait se concentrer sur la reconversion des plastiques problématiques par l'industrie.

8) Y a-t-il des raisons environnementales ou techniques d'envisager d'exclure des méthodes particulières de recyclage du plastique ? Veuillez fournir des preuves, dans la mesure du possible.

Nous recommandons fortement d'exclure le recyclage chimique comme moyen d'atteindre les normes de contenu recyclé. Dans le Document technique d'enjeux, le gouvernement canadien fait référence à l'utilisation du recyclage chimique comme une « solution » émergente pour certains types de plastiques difficiles à recycler, afin de les intégrer à un circuit fermé de récupération des déchets plastiques et de fabrication de nouveaux produits. La plupart des installations américaines de recyclage chimique génèrent des polluants atmosphériques dangereux et, malgré le nom de cette technologie, ne produisent aucun plastique recyclé.^{37 38}

Le recyclage chimique est un terme général utilisé par l'industrie chimique pour désigner un certain nombre de techniques de gestion des déchets, notamment la repolymérisation du plastique en plastique, la transformation du plastique en combustible ou la conversion des déchets en énergie (incinération).³⁹

³⁴ Mistry M, Allaway D, Canepa P, and Rivin J. 2018. "[Material Attribute: Compostable. How well does it predict the life-cycle environmental impacts of packaging and foodservice ware?](#)"_State of Oregon Department of Environmental Quality. Portland, Oregon.

³⁵ Zimmermann, L., Dombrowski A., Völker C., Wagner M.,. 2020. "[Are bioplastics and plant-based materials safer than conventional plastics? In vitro toxicity and chemical composition.](#)" Environment International, Volume 145,106066.

³⁶ Article: Oceana. 2020. "[Recycling Myth of the Month: Plant-based bioplastics are not as 'green' as some think.](#)"

³⁷ NRCD.2022. "[Recycling Lies: Chemical Recycling » of plastics is just greenwashing incineration.](#)"

³⁸ Zero Waste Europe. 2019. "[El Dorado of Chemical Recycling, State of play and policy challenges.](#)"

³⁹ GAIA. 2018. "[Fausses solutions à la crise de la pollution plastique.](#)"

La repolymérisation du plastique en plastique et la transformation du plastique en combustible font appel à des technologies de traitement nocives pour l'environnement, soit la gazéification et la pyrolyse, qui produisent des combustibles, des cendres et des résidus, des émissions de gaz à effet de serre et des émissions toxiques.^{40 41} Souvent, les combustibles créés comme produits primaires de ces processus sont vendus dans l'intention d'être transformés en nouveaux produits plastiques, mais ils sont au final incinérés et aucun recyclage n'en résulte. Cela souligne à quel point il est nécessaire qu'un suivi transparent et complet du cycle de vie des articles fabriqués en plastique soit intégré aux normes de contenu recyclé.

Au Canada, 4 % des résines plastiques vont déjà directement à l'incinération, alors que le recyclage chimique à partir de déchets détournés ne représente que 1 % des résines recyclées, avec une incertitude quant aux produits finaux.⁴² Selon Oceana Canada, la repolymérisation du plastique en plastique et la transformation du plastique en combustible n'existent pas en dehors des laboratoires, et aucune application à grande échelle n'est appuyée par des recherches substantielles pour réfuter les effets négatifs sur la santé humaine et environnementale.⁴³ La valorisation énergétique des déchets utilise des déchets mixtes et utilise l'incinération comme technologie de traitement, souvent justifiée par l'argument selon lequel l'énergie produite par l'incinération contribue aux réseaux électriques.⁴⁴ Au Canada, cet argument n'est pas défendable puisque la production d'énergie renouvelable et à faible émission de carbone est déjà répandue dans les régions peuplées du pays, et qu'elle est de loin préférable à la production d'énergie à partir d'incinération des plastiques, compte tenu des sous-produits nocifs. L'incinération et les fausses solutions en matière de techniques de recyclage n'ont pas leur place dans les normes de contenu recyclé.

9) Êtes-vous d'accord en principe pour permettre l'utilisation d'une méthode de bilan massique pour mesurer et déclarer le contenu recyclé ? Sinon, veuillez expliquer pourquoi.

Non, nous ne sommes pas d'accord avec l'utilisation d'une méthode de bilan massique; nous recommandons plutôt l'utilisation de la méthode du mélange contrôlé pour les mesures et les rapports. Le mélange contrôlé permet de s'assurer que les producteurs intègrent des résines recyclées dans leurs produits et élimine les failles techniques présentes dans la méthode du bilan massique, lesquelles permettent aux producteurs de poursuivre leurs activités sans intégrer de résine recyclée.⁴⁵ Le mélange contrôlé sépare les résines vierges et recyclées jusqu'au moment précédant la production, et permet au producteur d'affirmer en toute confiance qu'un produit final contient un pourcentage spécifique et précis de contenu recyclé. La méthode du bilan

⁴⁰ GAIA. 2017. "[Waste Gasification & Pyrolysis: High Risk, Low Yield Processes for Waste Management.](#)"

⁴¹ NRDC.2022. "[Recycling Lies: Chemical Recycling » of plastics is just greenwashing incineration.](#)"

⁴² Deloitte & Cheminfo Services inc. 2019. "[Étude économique sur l'industrie, les marchés et les déchets du plastique au Canada: rapport sommaire à Environnement et Changement climatique Canada](#)"

⁴³ Article, NRDC : <https://www.nrdc.org/experts/daniel-rosenberg/burned-why-waste-incineration-harmful>

⁴⁴ Rollinson, A. and Oladejo, J. 2019. "[Patented blunderings', efficiency awareness, and self-sustainability claims in the pyrolysis energy from waste sector.](#)" Resources, Conservation and Recycling, 141, pp.233-242.

⁴⁵ Eunomia. 2021. "[A comparative assessment of standards and certification scheme for verifying recycled content in plastic products.](#)"

massique ne permet pas de faire cette affirmation.⁴⁶ Par ailleurs, le mélange contrôlé est lié à un échancier de production et permettrait à Environnement et Changement climatique Canada d'avoir davantage confiance dans le fait que les producteurs respectent les normes de contenu recyclé tout en préservant la confiance des consommateurs.

Les failles techniques de la méthode du bilan massique favorisent l'utilisation de résine vierge et creusent encore plus l'écart de prix entre les résines vierges et recyclées, faisant de la résine vierge une voie plus économique et attrayante pour les producteurs. Le mélange contrôlé garantit une teneur en résine recyclée et crée donc un marché pour celle-ci, ce qui diminuerait le prix de la résine vierge⁴⁷ en réduisant la demande.

CONCLUSION

Environnement et Changement climatique Canada doit élaborer une stratégie claire pour atteindre son objectif de zéro déchet plastique d'ici 2030 et éliminer les plastiques à usage unique inutiles au Canada. Des normes strictes en matière de contenu recyclé peuvent contribuer à cet objectif.

En résumé, Oceana Canada propose de prendre en considération les recommandations suivantes dans l'élaboration des normes de contenu recyclé :

1. Interdire l'incinération des plastiques ou la combustion de combustibles issus du soi-disant recyclage chimique;
2. Prioriser les produits rechargeables et réutilisables par le biais du fonds d'innovation et d'un système de crédit pour les producteurs;
3. Créer un registre national exhaustif des plastiques d'ici 2024;
4. S'assurer que tous les articles manufacturés en plastique contiennent au moins 50 % de matériaux recyclés;
5. Adopter la méthode du mélange contrôlé pour mesurer la quantité de résine recyclée;
6. Établir des normes de conception pour les articles en plastique fabriqués qui sont exempts de contaminants et améliorent la capacité de recyclage.



Anthony Merante | Spécialiste de campagne, Plastiques | Oceana Canada



18 King St E, Suite 505

⁴⁶ Eunomia. 2021. "[A comparative assessment of standards and certification scheme for verifying recycled content in plastic products.](#)"

⁴⁷ IHS Markit. 2017. "[The economics of PET recycling.](#)" Recycling Today.

Toronto, ON Canada M5C 1C4
Tél. +1.416.583.2355
Courriel amerante@oceana.ca | Web <https://oceana.ca/>

À propos d'Oceana Canada

Établie en 2015, [Oceana Canada](https://oceana.ca/) est une organisation caritative indépendante qui fait partie de la plus grande organisation internationale vouée exclusivement à la conservation des océans. Les efforts de sensibilisation d'Oceana Canada ont notamment contribué à mettre fin au commerce des nageoires de requins, faire du rétablissement des populations de poissons épuisées une obligation légale, améliorer la façon dont les pêches sont gérées, et protéger les habitats marins. Nous travaillons avec la société civile, les universitaires, les pêcheurs, les populations autochtones et Environnement et Changement climatique Canada afin d'aider les océans canadiens à retrouver leur santé et leur abondance d'autrefois. En assurant la restauration des océans canadiens, nous fortifierons nos communautés, profiterons de plus grands avantages sur les plans économique et alimentaire, et protégerons notre avenir.